

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 28/06/2024

VOI.24.00.A01679

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE ALEXIS CHOPARD

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu l'arrêté n°VOI.24.00.A01056 en date du 30/04/2024
Considérant que le déménagement est annulé RUE ALEXIS CHOPARD

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté VOI.24.00.A01056 du 30/04/2024, portant réglementation de la circulation (Interdiction de stationnement) au n°9b RUE ALEXIS CHOPARD (Besançon) est abrogé.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 26 JUIN 2024

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or reference number.

Second line of faint text, appearing to be a subtitle or introductory sentence.



Third line of faint text, possibly a date or a specific identifier.

Fourth line of faint text, continuing the header information.

A block of faint text, likely the beginning of the main body of the document.

A short, centered line of faint text, possibly a section separator.

Another block of faint text, continuing the main content.

A block of faint text, possibly a list or a detailed description.

A block of faint text, continuing the main content.

A line of faint text, possibly a signature or a specific note.

A block of faint text, possibly a concluding paragraph or a signature block.